

CONFRONTATIONS



EUROPE



ACTES DE LA CONFÉRENCE

EUROPE & TERRITOIRES



confrontations.org



Confrontations Europe



Confront_Europe

INTRODUCTION

Anne Macey, Déléguée Générale de Confrontations Europe

Nous sommes très heureux de tenir cette conférence en partenariat avec l'Université Paris Dauphine et au sein de cette prestigieuse université. J'en profite pour remercier chaleureusement deux de vos éminents professeurs, **Jean-Marie Chevallier** et **Henri Isaac**, ainsi naturellement que **Michel Cruciani** qui pilote le groupe de travail Transition énergétique de Confrontations Europe.

L'Europe, ce n'est pas simplement Bruxelles, c'est nous. Ce sont d'abord des peuples et des nations qui vivent, travaillent sur des territoires diversifiés. Ce n'est surtout pas - ce ne doit pas être - un grand tout homogène qui s'imposerait uniformément du haut. Mais plutôt une construction progressive qui doit justement partir des citoyens et des acteurs sur les territoires, qui ont tout intérêt à travailler et coopérer ensemble. Vous connaissez tous la devise européenne « unie dans sa diversité ». C'est donc pour cette raison, en amont des sénatoriales, que nous avons organisé cette conférence sur l'Europe et les territoires.

Elle sera structurée autour de trois temps, articulés autour de trois grandes mutations, numérique, énergétique et démocratique. A l'ère de la grande transformation numérique, pouvons-nous nous permettre que certains de nos territoires, de nos concitoyens en France et en Europe ne soient pas « connectés », bref soient déconnectés des opportunités ? Il y a là un enjeu de solidarité au sens fort du terme, non pas passive, mais pour permettre à chacun de s'en tirer ; qui passe par des défis d'investissement privé et public et de financement de ces investissements.

A l'heure de la transition énergétique, les citoyens sont de plus amenés à produire eux-mêmes leur propre énergie avec la tendance à la décentralisation – la Commission en prend acte dans le Paquet d'hiver de novembre 2016, et c'est une très bonne chose. Mais il semblerait qu'il y ait un grand manque dans ce paquet, qui fait l'impasse sur les besoins de solidarité, de réseaux, de mutualisation entre territoires au sein des Etats-Membres et entre Etats-Membres. Comme si les communautés locales de l'énergie pouvaient vivre en autarcie sans se soucier des autres. Le panel devrait permettre d'étayer, d'infirmer ou confirmer cette hypothèse. Avec l'énergie, on est sur un bien particulier qui n'est pas réglé que par le marché

Enfin, *last but not least*, l'Europe ce sont avant tout les citoyens sur les territoires. Le projet européen vivra s'ils se réapproprient les enjeux et y contribuent. Or, nous sommes face à une crise démocratique profonde où nos systèmes sont fondés exclusivement sur les élections, où nous peinons à faire émerger une vision partagée. Le territoire est un enjeu majeur car ce sont des lieux où se construit la communauté, et idéalement, pas des communautés fermées mais ouvertes aux coopérations avec les autres. Dans ce contexte, nous analyserons notamment les conditions de succès des conventions démocratiques qu'Emmanuel Macron appelle de ces

vœux pour mobiliser les citoyens sur les territoires autour des enjeux européens. Confrontations Europe a lancé un appel sur ces conventions européennes pour qu'elles soient véritablement démocratiques que nous vous invitons à signer en ligne sur notre site.

Première table-ronde :

Connectivité des territoires : le haut débit pour tous ?

Introduction de Carole Ulmer – Directrice des Etudes, Confrontations Europe

Formalisé en 2013 par le gouvernement de François Hollande, le plan France Très Haut Débit fixait à 2022 l'échéance pour atteindre la barre des 100 % de foyers équipés en très haut débit et prévoyait trois zones :

- L'une dite « très dense » couvrant les grandes villes soit environ 6 millions de logements. La compétition y est ouverte et libre entre tous les opérateurs.
- La deuxième dite « Zone AMII » couvre les agglomérations de taille moyenne, soit environ 12 millions de foyers. Dans cette zone, les principaux opérateurs se sont répartis la tâche.
- La troisième zone, dite « RIP » (Réseau d'initiative publique) couvre les zones rurales qui comptent 15 millions de foyers. Là, les collectivités locales délèguent la construction d'un réseau unique à un opérateur.

Quelle évaluation du Plan aujourd'hui ? La France ne se place qu'au vingt-sixième rang européen en matière de couverture à très haut débit, selon la Commission européenne. Et un rapport de la Cour des Comptes de janvier 2017 souligne en effet la nécessité de revoir certaines ambitions pour assurer plus rapidement un déploiement d'un meilleur débit pour tous.

Le 17 juillet dernier, le Président Macron a annoncé une accélération du calendrier (2020 au lieu de 2022) et a intégré la notion de « haut débit » en complément du très haut débit et a introduit la possibilité d'utiliser d'autres technologies que la fibre telles que le satellite, la 4G fixe etc.

- Quelle évaluation faire du Plan France Haut débit aujourd'hui et des récentes annonces du Président français ?
- Comment faire mieux en France et pourquoi le déploiement est-il si compliqué ?

Hervé Dupuy – Chef d'unité investissements dans les réseaux haut débit, DG Connect, Commission Européenne

La situation de la France en termes de couverture de haut débit n'est pas très enviable, avec 47 % de couverture en 2016, 31 % dans les zones rurales.

Il faut commencer par noter que le degré d'importance du très haut débit (THD) dépend des structures de base. Par exemple, pour la voiture connectée, il n'y a pas besoin de beaucoup de données, mais la rapidité de circulation de l'information est essentielle. Les réseaux de demain devront ainsi être multifformes.

La Commission Européenne a lancé une consultation en 2016 qui a donné lieu à une nouvelle stratégie, « *la société Européenne du gigabit*¹ ». Cette stratégie fixe des objectifs en matière de THD, avec notamment 3 objectifs pour 2025. Le premier est d'arriver à une couverture gigabits pour l'ensemble des pôles socio-économiques européens (centre affaires, parcs, etc.) en connexion fibrée. Le second est de préparer les grands axes routiers et de transports terrestres à la couverture 5G. Enfin, le troisième objectif est celui d'une couverture universelle de 100mGB de tous les foyers européens. Nous attendons désormais que les gouvernements prennent réellement la mesure de ces enjeux, une des conditions du succès du Marché unique numérique.

Néanmoins, même si à l'instant *t* la France est en retard, on constate que le pays est également en phase de rattrapage. Il y a eu une réelle prise de conscience et la mise en œuvre de moyens considérables. L'Europe est là pour aider. Au niveau financier, cela se traduit par le plan Juncker, qui a eu un effet de levier saisissant. Il y a entre 2 et 3 milliard d'euros de projet en cours de signatures. Les fonds structurels européens sont aussi beaucoup mobilisés, avec en France plus de 600 Mio d'euros investis seulement pour les régions, où ils servent d'ancrage aux investissements des différentes collectivités. Deux autres outils sont mis en œuvre : les fonds de collectivités européens en matière de THD, et l'initiative Wifi4EU visant à promouvoir l'installation de bornes wifi publiques.

Carole Ulmer – Directrice des Etudes, Confrontations Europe (modérateur)

Je retiens deux choses : l'idée que, même si à l'instant *t*, la photographie de la situation française ne semble pas parfaitement enviable, vous soulignez bien que nous sommes dans une phase de rattrapage. Il y a un plan très conséquent mis en œuvre en France, et les choses semblent se mettre en place pour pallier à cette situation.

Le deuxième élément que je trouve très intéressant c'est ce mélange de contribution d'investissements de la part de différentes autorités publiques, privées à divers échelons (européen mais aussi national avec les banques publiques d'investissement)

Je me tourne vers vous, Mme Gauthey, qui représentez la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) aujourd'hui. Votre parcours vous a aussi conduit chez les opérateurs et le régulateur. C'est un sujet que vous connaissez donc sous toutes les coutures. En tant qu'investisseur public, la CDC est au cœur des réseaux d'initiative publique, vous accompagnez les territoires dans cette transition, que vous considérez dans sa globalité, technique mais aussi démographique, numérique. Comment se passent les collaborations avec les collectivités, avec les autres investisseurs, notamment avec la Commission Européenne et le Plan Juncker qui est évoqué.

- Ces investissements sont-ils rentables ?

¹

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52016DC0587>

Gabrielle Gauthey – Directrice des investissements et du développement local, Caisse des Dépôts

La CDC n'a pas attendu le plan THD pour s'intéresser à l'aménagement numérique du territoire. Il y a 17 ans déjà, elle a été mandatée par le gouvernement français aux côtés des collectivités territoriales pour investir dans les réseaux d'initiative publique (RIP), qu'il ne faut pas confondre avec financements publics. Je pense qu'il y a une grosse confusion entre ces deux sujets. La CDC est présente pour attirer des financements privés dans un contexte de pénurie de subventions publiques sur des objets d'intérêt général qui peuvent être opérés et financés par le privé, à condition qu'il y est une vision et une politique. Il faut bien noter que « initiative publique » ne veut pas dire financement public. Il y a d'ailleurs parmi les réseaux d'initiative publique un certain nombre qui sont très peu financés par l'argent public.

Aujourd'hui, la deuxième génération de RIP est en déploiement, c'est-à-dire l'investissement dans la boucle locale. Pour des raisons d'aides d'Etat, en 2011, le territoire français a été scindé en 3 zones, les règles en la matière interdisant la subvention publique dans certaines zones. Il y a eu des déclarations d'intention de certains opérateurs privés. Il y a eu 6 millions de foyers couverts en zone très dense, dont on ne parle pas ; et 12,7 dans la zone AMII dans laquelle il y avait des intentions de déploiement, et puis ailleurs on a déclaré une zone d'initiative publique avec 16 millions de prises.

Mais au bout de 6 ans le déploiement dans les zones AMII a atteint des propensions bien moindres que celles attendues. C'est un résultat cependant peu surprenant puisqu'il n'y avait pas eu d'engagement formel de la part de ces opérateurs. Il y a désormais maintenant une réelle dynamique de déploiement qui s'accélère.

Dans les autres zones, ce sont des initiatives lancées par les départements pour inciter des délégations de service public au privé qui opèrent, mais ici il ne s'agit pas seulement de couverture. La nature de ce qui est fait est un peu différente. Il n'y a pas deux mondes distincts, public et privé. Il y a du privé encadré par des délégations de service public, avec un peu de financement public, mais avec des engagements de délai, des pénalités de retard, des engagements de complétude, des engagements d'ouverture. Il s'agit de réseaux neutres et mutualisables, et la CDC a d'ailleurs réaffirmé ses principes d'investissement : neutre, ouvert à l'ensemble des opérateurs, mutualisables. Nous sommes prêts à accompagner tous les opérateurs de gros qui opèrent avec ces principes. Un réseau de fibre optique a toutes les caractéristiques d'un réseau essentiel. Nous avons l'habitude de parler de trois couches : il existe une couche de passif qui présente 85 % du coût ; une couche d'actif, et la couche du dessus qui représente les services. Les trois couches possèdent des caractéristiques propres : la première couche est la couche locale, très différente entre les pays du fait de la topographie, la deuxième couche pourrait être européenne, et la troisième couche est souvent mondiale.

C'est la compréhension de notre métier qui fait que la CDC a choisi d'aider sur la première couche. Il n'y a en effet aucun intérêt pour la collectivité nationale ni pour les entreprises à dupliquer cette première couche passive. Depuis le début, la Caisse des Dépôts a affirmé qu'elle était un monteur de projets, aux côtés d'autres acteurs privés. Ce sont des fonds qui sont là pour garantir l'ouverture et la complétude des territoires. Nous avons des co-

investisseurs qui viennent de plus en plus volontiers investir dans des gros projets d'infrastructures. C'est un succès de la mobilisation de l'argent privé, et il s'agit d'investisseurs de long terme.

La CDC est là pour garantir l'ouverture, la complétude du territoire, etc. Il est important de repréciser cela car avec l'annonce du gouvernement a relancé le jeu d'acteurs, beaucoup de choses ont été dites notamment sur le gaspillage d'argent public sur ces projets, que tout cela aurait pu être fait par un autre opérateur, mais on peut alors se demander pourquoi tout cela n'a alors pas été fait par le passé. On attend toujours son action dans les zones AMII. On ne peut que constater qu'il reste encore beaucoup de choses à faire dans ces zones d'initiatives privées. Le fond « broadband » doit tenir compte de la différence de paysage entre les pays, et nous souhaitons des principes d'intervention de ce fond. Il y a également des choses à faire via d'autres programmes au niveau des territorialités pour rattraper notre retard, que la CDC soutient.

Carole Ulmer – Directrice des Etudes, Confrontations Europe

Merci pour la clarté de vos explications. Monsieur Luneau vous aurez sans doute à cœur de réagir à ce que Madame Gauthey vient de préciser. J'aimerais, par ailleurs, compléter ce point en mentionnant la presse du jour.

- Les opérateurs semblent en effet d'accord pour accélérer le déploiement du plan HD/TDH en France : est-ce effectivement le cas ?
- Je lis aussi que cette accélération ne peut pas se faire « à n'importe quelles conditions » : à quelles conditions est-ce faisable d'après vous ?

Cyril Luneau – Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, Groupe Orange

Le THD est un sujet politique, mais on constate en effet une vraie accélération : en 6 mois, on a atteint environ 9 % de couverture supplémentaire. Orange est la locomotive de ce plan très haut débit. Il n'y a pas de plus grand programme industriel et d'infrastructures que celui-ci en France voire en Europe. Ici, il s'agit d'un programme conçu à l'échelle française, avec 6 millions de prises qui correspondent aux très grandes villes, et qui se base sur une concurrence par les infrastructures. Pourquoi Orange est-il en avance sur ces zones par rapport aux autres ? La problématique à laquelle Orange faisait face étant la suivante : bien qu'étant le 1er opérateur Français, Orange n'avait pas les parts de marché équivalentes. Nous avons donc grand intérêt à aller vite pour proposer un premium, une meilleure offre que nos concurrents et regagner des parts de marché.

Au-delà des zones très denses, il y a eu une manifestation des intentions d'investissement de la part d'autres acteurs pour couvrir ces 13 millions de prises. Un accord avec SFR a été conclu pour utiliser un seul et même réseau mutualisé, remplaçant ainsi la concurrence par les infrastructures. Pour l'instant ce plan avance bien.

En parallèle, et une fois notre trajectoire explicitée, il est apparu que là où l'initiative privée est absente, il y avait tout de même une nécessité d'intervention. Nous travaillons donc avec les collectivités pour améliorer notamment les services offerts aux citoyens dans les territoires. C'est en termes d'usages que nous engageons nos réflexions au sein du groupe et que nous travaillons avec les collectivités.

Henri Isaac – Professeur associé, Université Dauphine

C'est un sujet politique. Par analogie, imagine-t-on maintenant vivre sans électricité ? Un citoyen qui ne sera pas connecté ne sera pas citoyen. Il y a une attente légitime en la matière

Le plan du gouvernement repose sur un nouveau choix technologique dans lequel on oublie la fibre pour tous (trop couteux, trop ambitieux). En 2020, tout le monde n'aura pas la fibre parce que nous ferons des montées en réseau. En d'autres termes, certains territoires n'auront pas la fibre mais la 4G+ comme solution alternative.

Gouverner c'est prévoir. Pourtant, les gouvernements précédents ont pensé qu'un 4ème opérateur était une bonne chose. Pourtant, certains opérateurs font des promesses beaucoup trop ambitieuses. Pourtant, ce plan ne semble pas répondre aux attentes des citoyens.

On a évoqué la 5G qui utilise des fréquences basses. Si certains territoires n'ont pas la fibre, il leur sera impossible d'utiliser la 5G. On est en train de dire à certains territoires qu'ils n'auront pas la 5G rapidement, et c'est autant d'usages qui seront impossibles. La télé-chirurgie par exemple, reste impossible sans 5G. Certains n'accéderont pas à un certain nombre de services publics, ce qui fait courir le risque d'une aggravation de la fracture territoriale et la fracture numérique. L'articulation entre les attentes de court terme et les objectifs de long terme ne me semble pas pensée en cohérence.

Questions de la salle :

- Les investissements dans les infrastructures haut/très haut débit sont-elles rentables ?
- L'accès des citoyens à Internet n'est pas uniquement un sujet d'infrastructures, mais aussi de compétences. Que faites-vous sur ce sujet ?

Gabrielle Gauthey – Directrice des investissements et du développement local, Caisse des Dépôts

[...]

Il y a de la rentabilité dans les investissements faits dans le haut et très haut débit. Il faut une juste rentabilité. Les fonds d'infrastructures viennent investir aujourd'hui car ils réalisent maintenant que cela est rentable. Pas partout ni tout de suite, mais sur le long terme à 15-20 ans, il existe une rentabilité qui n'est pas excessive mais qui est bien réelle. Et ces investissements font l'objet aujourd'hui d'un attrait au même titre que les infrastructures

d'énergie par exemple. Le jeu d'acteurs était si complexe et la situation était si brouillée, que cela n'attirait personne d'autre que la CDC auparavant. Désormais, la CDC co-investit avec d'autres fonds d'infrastructure.

Cyril Luneau – Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, Groupe Orange

Beaucoup de campagnes ont été menées et des mesures prises pour accompagner le développement, et inclure les populations dans l'accès à internet. Nous avons beaucoup de programmes via notre Fondation, notamment de nombreux « fablab » solidaires.

Il y a désormais une volonté d'accélération de Macron qui veut du bon débit pour tous d'ici 2020. Il ne faut pas opposer une technologie à une autre. Si on a la capacité d'offrir quelque chose de meilleur avant la fibre, il faut le faire, tout en ne perdant pas le fait que la cible soit d'avoir du THD. Il faut éviter d'installer un dogmatisme. Notre rôle est d'accompagner les territoires ayant un projet.

Sur la rentabilité, bien sûr elle est présente : si Orange investit dans la fibre c'est qu'il croit à ce modèle économique. Mais il y a peut-être un effet de sur-attractivité de la fibre. Beaucoup d'acteurs décident à présent d'y aller, mais c'est une décision très tardive. Je ne sais pas s'il n'y aura pas des blessés voire quelques morts, car c'est un travail de volume, de long terme, donc c'est délicat d'exister avec peu de volume sur ces sujets-là. Il y a un emballement du marché, où on annonce y compris dans les zones d'initiative publiques des calendriers qui ne seront pas tenus.

Henri Isaac – Professeur associé, Université Dauphine

La question de l'équipement devient assez secondaire quand 78% des Français ont un smartphone. Le vrai sujet est celui des compétences. Le Conseil National du Numérique (CNNum) a déjà rédigé un rapport appelant à une véritable politique en la matière, qui selon moi n'a jamais été réelle. En tant que citoyen engagé sur ces questions, j'appelle à une vraie politique de médiation numérique. Ce n'est pas une simple question d'usage, mais une question de politique industrielle. Un plan Marshall est à mettre en place sur ces sujets-là, une politique publique où il faut repenser le rôle des collectivités territoriales, et une réflexion à mener de la part du gouvernement. Aujourd'hui, cela ne semble pas être sur l'agenda.

Sur la rentabilité, je suis convaincu que nous sommes face à une infrastructure essentielle. La question n'est pas de savoir si cela est rentable, mais de savoir si un pays comme la France peut se passer de tels investissements. La réponse est évidemment non.

Deuxième table-ronde :

Le rôle des territoires dans la transition énergétique

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP (modérateur)

Notre session est très importante. En effet, derrière tout ce qui sera dit pendant cette session, il vous sera possible de mesurer, en filigrane, la formidable transformation des systèmes énergétiques qui vont intervenir dans les années qui viennent.

Je pense que nous avons tendance à sous-estimer ces transformations majeures qui vont arriver, qui sont déjà devant nous.

La problématique générale de cette session est le passage du *top-down* au *bottom-up*. La clé des transformations énergétiques des années à venir est le *bottom-up*. Il y a au moins quatre raisons à cela :

1. **L'affirmation d'une prise de conscience locale des grands problèmes d'environnement.** En tant que citoyen dans une collectivité quelconque, on a envie de s'intéresser aux problèmes de la définition de l'environnement quotidien dans lequel on vit : la qualité de l'air, de l'eau, du bruit, de l'énergie, des transports, etc. Cette prise de conscience est en train de se faire. En matière énergétique, les lois Grenelle ont déjà introduit une sensibilité locale avec notamment la nécessité de faire des plans énergie climat pour les régions. Ensuite, la loi sur transition énergétique pour la croissance verte a encore accéléré une certaine prise de conscience, effort poursuivi en 2015 avec la COP21. Je dirais que le monde énergétique de demain, au niveau international, dépendra en grande partie de la vigueur de cette prise de conscience dans les différents pays, territoires, villes, etc. qui vont amener à faire pression sur les gouvernements, sur le pouvoir, pour modifier les structures.
2. **La libéralisation des marchés,** que l'on a tendance à sous-estimer. En 1957, le traité de Rome a marqué la création d'un espace dans lequel est permise la libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux et des services. On n'a pas réalisé à l'époque que l'électricité était concernée. La fin des tarifs réglementaires marque une révolution. Les prix ne vont plus être réglés d'une façon nationale et territoriale mais d'une façon où la concurrence va beaucoup jouer. Cette libéralisation se traduit par une espèce d'éclatement des chaînes de valeur traditionnelle. On avait des chaînes de valeurs qui était verticalement intégrées, nationalisées. Maintenant, tout ceci est remis en cause et cela peut être dramatique pour certains acteurs et assez difficile à vivre aussi bien pour les consommateurs, que pour les producteurs / transporteurs. Cette libéralisation transforme radicalement notre vision des choses sur un plan énergétique.
3. **L'évolution technologique a pour conséquence l'introduction de parcelles de concurrence à une vitesse relativement rapide,** qui n'est pas la même dans tous les secteurs et surtout **qui aboutit à une espèce de « dé-verticalisation », mais aussi d'horizontalité des problèmes.** L'énergie est aujourd'hui liée aux transports, c'est du

gaz, de l'électricité, du charbon, de l'éolien, du solaire et une combinaison de tout ça avec là-dedans des arbitrages, des choix qui vont probablement s'amplifier dans les années à venir. Je dirais que ceci est aussi lié à une digitalisation de tous les flux (physiques comme financiers), ce qui accroît encore la complexité du problème.

4. **Le prix des renouvelables (solaire et éolien), ainsi que le prix du stockage d'énergie, continuent à diminuer de façon drastique et irréversible.** C'est un sujet extrêmement compliqué parce que différentes technologies sont amenées à être en compétition les unes contre les autres. Si on combine la diminution des coûts dans les renouvelables, ainsi que la diminution des coûts dans les stockages, cela représente un élément de changement drastique dans l'organisation des systèmes énergétiques.

A quelle vitesse le passage du *top-down* au *bottom-up* va-t-il se produire ? Cela dépendra en grande partie de cette prise de conscience déjà mentionnée. On a là un changement qui va bouleverser les systèmes en place. Attention, ne soyons pas non plus schématiques. Je ne suis pas en train de dire que les systèmes régionaux remplaceront les systèmes nationaux : nous aurons toujours besoin des réseaux (réseau de transports, de distribution), mais avec des déconstructions. Par exemple, en France, nous sommes très centrés sur la péréquation tarifaire : tous les Français paient un même prix, quelle que soit leur localisation. Ce système n'est plus sûr de durer puisque la concurrence amènera des tarifications, des prix et des coûts différents.

- Faut-il maintenir à toute force une solidarité entre les territoires ?

La question que je pose est à la fois nationale et européenne. La grande responsabilité du réseau européen de transport de l'électricité est liée à un problème de régulation très compliqué. Nous avons ici des experts qui vont nous parler de leurs expériences. Je crois que nous sommes dans une période où nous avons fondamentalement besoin d'expérimentation parce qu'il y a des bonnes et mauvaises idées, mais il faut expérimenter. Il y a beaucoup de différences entre la France et l'Allemagne mais il y a aussi beaucoup de connaissances à tirer de chaque pays pour voir ce qui est reproductible. Le benchmarking est quelque chose de fondamental au niveau international aujourd'hui.

Sven Roesner, Directeur de l'OFATE

Je vais aborder la transition énergétique en Allemagne. Celle-ci est chapotée par une loi fédérale qui s'est traduite en seize actions différentes. Il y a des mix énergétiques dans les différentes régions allemandes, on peut apercevoir la ceinture du charbon.

Au Nord et au Sud de l'Allemagne, les grandes parts de nucléaire qui existent aujourd'hui dans le mix énergétique disparaîtront d'ici 2022. Le nucléaire y sera remplacé, au fur et à mesure, par le charbon et les renouvelables, en fonction des dispositions de chaque région.

Le gouvernement fédéral cherche à obtenir en 2050 une part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national de 80%. Le gouvernement de 2013 qui se terminera cette semaine avait fixé une trajectoire prévoyant une part de 35% pour 2020. C'est à peu près la part que l'on peut observer aujourd'hui : il y a donc une légère avance sur le planning.

Cette transition coûte de l'argent. En particulier, il y a eu une phase où les prix pour les composantes n'avaient pas diminué aussi fortement que maintenant.

Le taux de précarité énergétique est comparable à celui de la France alors que le prix au kWh pour un consommateur particulier est à peu près deux fois plus cher en Allemagne qu'en France avec 28 centimes par kWh.

En Allemagne, la moitié des capacités renouvelables installées sont propriétés de particuliers. Les métiers changent. Aujourd'hui, les grands énergéticiens en Allemagne se retirent de la génération d'électricité et se concentrent plutôt sur la distribution et la revente, ainsi que sur les services.

Avec l'arrivée des énergies renouvelables, on connaît une forte pression sur les marchés. Aujourd'hui, le prix spot oscille autour de 35 euros le mégawatt heure. Ces technologies sont beaucoup moins chères et donc beaucoup plus attractives pour les citoyens qui veulent investir dedans plutôt que de placer leur argent dans un fonds de pension ou sur un livret A ou dans une assurance vie.

L'investissement dans les énergies renouvelables en Allemagne est aujourd'hui devenu quelque chose de complètement normal pour un citoyen. Les citoyens sont justement les promoteurs de projets renouvelables, ce qui a un impact sur l'acceptabilité des projets renouvelables sur place.

Les énergies renouvelables génèrent des impôts et créent des emplois sur place. Aujourd'hui, on voit surtout ça dans des régions défavorisées depuis la révolution industrielle. J'étais pendant la semaine passée dans le nord de l'Allemagne, qui est une région qui vivait avant de l'agriculture et du tourisme et qui vit maintenant de l'industrie, non grâce à la révolution industrielle, mais parce que c'est là que s'est développé le secteur éolien. Cette région est maintenant dynamique puisqu'elle attire des personnes comme des ingénieurs venus du Sud qui consomment dans le Nord et qui ainsi créent une nouvelle chaîne de valeur.

Aujourd'hui, on peut parler de 380000 emplois sur le territoire fédéral accumulé. Il y a des secteurs qui résistent bien comme l'éolien, le stockage. C'est un peu plus compliqué avec le photovoltaïque et les panneaux chinois. Le biogaz est également en retrait.

Il existe plusieurs facteurs qui facilitent la transition énergétique sur un niveau local. D'une part, la KfW, banque publique, est plutôt un prêteur qu'un investisseur. Cela veut dire que le gouvernement fédéral donne à cette banque la mission de faciliter le financement d'énergies renouvelables. Elle prête alors de l'argent à d'autres banques au niveau régional (chaque région a sa banque, comme les cantons). Chaque canton et chaque région peut ainsi poursuivre son projet énergétique et faciliter l'évolution des technologies qui lui semblent les plus pertinentes pour en bénéficier sur place. Par ailleurs, un grand rôle est accordé aux municipalités car elles sont obligées de déterminer les zones dans lesquelles peuvent être installées des énergies renouvelables. Elles travaillent donc sur un certain déminage.

En France, il y a un quasi-monopole sur la génération et la distribution de l'électricité alors que ça n'a pas été le cas en Allemagne, où les plus grands acteurs ont des parts de marché beaucoup plus faibles que le cumulé des parts de marché des différentes régions municipales.

Ce sont des villes qui disposent des *utilities* (mini EDF) qui font de la génération de moins en moins comme les grands producteurs, mais qui sont très actifs dans la distribution d'électricité (44% des réseaux en Allemagne sont gérés par des régies municipales) et dans la revente de l'électricité. Cela permet aussi aux municipalités de participer à la création de valeur ajoutée.

Le principal défi de la transition énergétique en Allemagne sont les réseaux, qui sont la colonne vertébrale de la transition énergétique. L'Allemagne a un très grand problème : la consommation a lieu surtout dans les pôles industriels du Sud alors que beaucoup d'électricité est produite au Nord grâce aux éoliennes. Il faut donc acheminer cette électricité depuis le Nord jusqu'au Sud. Il existe un projet de lignes haute-tension visant à préparer la sortie du nucléaire de l'Allemagne. Il y a cependant des problèmes locaux d'acceptabilité et ce malgré la reprise des propositions faites par Michel Derdevet dans son rapport à l'Agence fédérale des réseaux. Il y a plusieurs conséquences possibles à cela. En premier lieu, nous voyons – en ce moment – que les quatre gestionnaires de réseaux de transport utilisent les réseaux des pays voisins (Pologne, République Tchèque) pour ajuster la pression sur le réseau allemand. En deuxième lieu, le réseau actuel a du mal à accueillir l'injection de l'éolien. En troisième lieu, la Commission européenne considère que sur un plan physique, l'Allemagne consiste en deux zones électriques : une avec une surproduction et une avec une sous production. Elle a donc à plusieurs fois mentionné la possibilité de créer deux zones de prix pour le territoire de l'Allemagne.

Le réseau de distribution est concerné par cette transition énergétique. Il existe une évolution des rôles avec l'autoconsommation, la mobilité. Il ne s'agit plus simplement de la distribution de l'électricité qui vient d'un point A pour l'amener à un point B. Cela nécessite de nouvelles compétences, de nouveaux investissements. Et il y a une véritable question de solidarité qui naît autour du sujet de l'autoconsommation. En Allemagne, il n'y a pas de péréquation pour les prix de consommation. Elle vient d'être introduite pour la première fois pour les réseaux de transports. La question de la rémunération de l'énergie ou de la puissance devient de plus en plus visible en Allemagne, et c'est quelque chose que je vois en France également. Nous voyons par exemple, dans le cadre de l'autoconsommation, que l'on utilise de moins en moins le réseau. Cependant, cela pose problème quand il y a nécessité d'utiliser le réseau dans l'urgence.

Dès lors, la question de la rémunération de cette utilisation est posée. Il y a, tout d'abord, une question de solidarité : est-ce que l'extension des électro-intensifs en Allemagne, qui représentent à peu près un quart de la consommation globale de l'électricité, est juste ? L'autoconsommation est favorisée dans les zones rurales plus que dans les zones urbaines parce qu'il y est plus facile de construire des parcs éoliens. Des compromis doivent être trouvés. Aujourd'hui, ces gens consomment à moitié prix l'électricité grâce à leurs initiatives. Cela veut dire que les gens qui, avant, profitaient un peu plus de la solidarité dans les grandes zones urbaines paieront plus cher leur électricité.

Alex Raguet, Président et co-fondateur de LUMO-France

LUMO-France est plateforme d'épargne participative dédiée aux énergies renouvelables créée il y a 5 ans, et est l'un des pionniers en France. LUMO-France est également membre fondateur des associations françaises et européennes de financement participatives. Nous avons fait du lobbying au niveau de Bercy pour la création, au niveau des équipes de Fleur Pellerin, des statuts de financiers qui nous permettent de travailler. Nous sommes ainsi conseillers en investissement participatif, un statut qui a été créé en 2014.

Avant de commencer mon exposé, j'aimerais préciser certains termes. Nous avons parlé d'épargne participative, de financement participatif, d'investissement citoyen. Tous ces termes rejoignent la même volonté d'investir dans les énergies renouvelables, mais pas toujours pour les mêmes motifs. Il faut ainsi distinguer la motivation locale pour travailler l'acceptabilité (« *je veux financer le projet d'éoliennes près de chez moi parce que je veux aider à la gouvernance* ») et le financement participatif (« *je veux financer les énergies renouvelables en Europe, peu importe où elles sont* »). LUMO s'occupe donc du financement participatif.

Nous sommes à cheval sur deux nouvelles technologies : les énergies renouvelables, qui vont complètement changer la façon dont l'énergie est injectée sur le réseau en local, et la digitalisation, permise par des plateformes comme la nôtre. Par exemple, un citoyen n'a pas besoin d'aller à la banque, d'adhérer à une coopérative, il lui est possible sur son ordinateur d'investir 25€ sur un projet d'énergie renouvelable.

En général, quand il y a des incitations, tous ces différents types de mécanismes sont aussi valorisés.

Je vais maintenant vous donner un état de l'art du financement participatif pour les énergies renouvelables dans les territoires.

Je vais commencer par l'Europe et exposerai ensuite ce qu'il se passe en France depuis la loi sur la transition énergétique et descendrai même au niveau de certaines régions françaises, qui ont fait des expérimentations depuis quelques années et qui sont très en avance.

Au niveau européen, le « paquet d'hiver » pousse pour que tous les Européens deviennent consommateurs de la transition énergétique. Cela peut passer par l'autoconsommation, etc. Or, le financement participatif permet d'inciter les citoyens à s'impliquer dans la transition énergétique. Peut-être qu'un jour, un européen de Finlande qui souhaite investir dans l'énergie solaire pourra le faire à travers une plateforme pour un projet en Espagne. Je dis « un jour » parce qu'il n'y a pour l'instant pas du tout d'harmonisation au niveau des définitions du financement participatif. Donc c'est au niveau national que certains (la France et l'Angleterre en premiers) ont promu des cadres pour le financement participatif. Mais il est pour l'instant très difficile de sortir d'un pays.

Au niveau français, la loi sur la transition énergétique a, dans son article 119, permis à la France de créer des appels d'offre qui incitent au financement participatif. Depuis quelques mois, les développeurs de projets d'énergies renouvelables ont la possibilité de vendre leur énergie plus chère pendant vingt ans s'ils s'engagent à faire du financement participatif. Cela permet de créer un réel marché. On a mis deux ans pour avoir une régulation.

La loi de Fleur Pellerin de 2014 a créé une régulation. Les plateformes peuvent maintenant être régulées par l'autorité des marchés financiers. Maintenant, il y a des incitations et nous aurons un troisième outil dans les toutes prochaines semaines : un label d'Etat « financement participatif pour la croissance verte ». Les plateformes qui sont membres de l'association française « Financement participatif France » pourront donc auto labelliser, avec l'accord du ministère de l'écologie et de la transition solidaire), certains projets.

Ces trois outils permettront vraiment de convaincre un nombre important de Français à co-investir dans des projets d'énergies renouvelables qui se développeraient chez eux, ou pas. Le côté territoire, proximité est très fortement marqué puisque cette incitation ne sera valable que si les co-investisseurs viennent du département d'implantation du projet ou des départements limitrophes, pour des raisons de voisinage.

Au niveau local enfin, il n'y a pas d'obligation. Une dizaine de collectivités territoriales française, pour signer un bail pour une toiture ou pour des terrains, demandent, dans les cahiers des charges, des appels à projet au développeur à s'engager à faire du financement participatif. Dès l'obtention des autorisations, même avant d'aller chercher ces tarifs, il y a cette demande des collectivités territoriales. L'idée est bien d'aller chercher les riverains de ces projets.

Au sujet de la numérisation, le financement participatif existe depuis 10 ans dans le monde. Les premières plateformes sont apparues aux Etats-Unis. Elles transforment aujourd'hui l'environnement économique et la transition énergétique. Au Danemark par exemple, l'Etat incite les développeurs éoliens à proposer jusqu'à 20% de leur capital aux riverains.

On voit maintenant toutes ces dynamiques sous une seconde vague de numérisation, de digitalisation avec la blockchain. Ce n'est plus avec l'outil financier que l'on travaille l'acceptabilité, ce n'est plus un système du type « *placez votre argent et vous aurez un retour* », mais plutôt « *préachetez votre électricité à travers la numérisation* ». La blockchain permettra de dire combien votre pré-investissement a produit d'électrons, qui seront peut-être un jour déduits de votre facture. Ce sont des modèles que l'on peut voir se développer dans certains pays, notamment l'Australie.

Pour que tout cela arrive, il y a déjà eu beaucoup d'expérimentations. Il serait maintenant profitable de massifier au niveau européen, pour vraiment avoir un impact, pour que ces expérimentations aient un impact fort. Pour cela, il faudra une harmonisation au niveau européen et un *bottom-up* pour essayer de faire des expérimentations locales des normes européennes et accélérer le processus.

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP

Il est important de voir la force du mot « participatif ». Participatif veut dire qu'il existe une participation au financement, à la construction de quelque chose de nouveau, d'innovant, qui va transformer la vie quotidienne.

L'agence internationale de l'énergie a réagi un peu violemment au syndrome « *not in my backyard* », avec sa formule « *yes in my frontyard* », signifiant ainsi une volonté de montrer véritablement l'installation d'éoliennes, de panneaux solaires, d'infrastructures de stockage. Il s'agit désormais de montrer une certaine avance par rapport à d'autres. Il y a une espèce d'exemplarité qui est très intéressante.

Michel Derdevet, Secrétaire générale d'ENEDIS, membre du Directoire

Il me semble qu'avec ce thème « Rôle des territoires dans la transition énergétique », il est nécessaire de se poser certaines questions. De quels territoires et de quelle transition parlons-nous ?

En ce qui concerne les territoires, on présuppose qu'en Europe, il y a des territoires identiques, alors que la vision des territoires n'est pas tout à fait la même, ne serait-ce qu'entre Français et Allemands. Quand on postule que les territoires sont impliqués dans la transition : pour quel type de politiques sont-ils impliqués ? Devrait-il y avoir plus de fédéralisme dans la tarification des réseaux ? La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 parle des territoires énergie positive, de cette exigence de descendre d'une maille plus proche du projet citoyen.

Cependant, on voit bien que tout cela n'est pas normé. On sent qu'il y a un mouvement caractérisé par deux phénomènes :

- La montée du fait local, un phénomène *bottom-up*. Les collectivités n'adhèrent plus à une vision de la politique énergétique pensée uniquement de manière centrale, donc centrée sur les gouvernements.
- La consommation d'énergie, et notamment d'électricité, se concentre dans les grandes villes, les métropoles. Seulement, il y a un paradoxe : les énergies renouvelables ne se produiront pas de manière massive et industrielle dans les grandes villes. Il y aura certes quelques panneaux sur les toits, mais le solaire, le photovoltaïque, ou l'éolien, seront produits dans les endroits où il y aura de l'espace, de l'acceptabilité. On voit bien que l'on est loin d'être un système fermé, où l'on va additionner des clusters énergétiques dans une Europe qui seraient mis bout à bout les uns à côté des autres.

Il faut mettre tout ceci en réseau, dans une logique de solidarité entre les espaces, dans une logique qui va reposer des questions d'économie et de pertinence de l'euro investi. Ainsi, va-t-on laisser se multiplier des investissements pour la digitalisation, en les laissant se dupliquer en 280.000 exemplaires ? Est-il possible, au niveau d'une petite régie, de dimensionner des investissements structurants par rapport à des défis écologiques qui renvoient au niveau européen ?

Dans le rapport que j'ai remis au président de la République le 23 février 2015, je pointe des domaines de recherche et développement qui supposent un travail mutualisé. Si on travaille sur le stockage de l'électricité, sur la mobilité durable, sur le courant continu, ou sur les batteries, on remarque qu'en Europe les Etats sont bien plus impécunieux et les entreprises énergétiques endettées. Ce n'est pas comme ça que l'on y arrivera.

Quel est le niveau pertinent, au-delà du discours et de la représentation ? C'est un problème très important. Quand on parle d'énergie, on ne parle pas uniquement d'entreprises, on parle de la façon dont on voit l'avenir de la société. Je pense que dans le dialogue franco-allemand, on sous-estime parfois cette dimension qui est extrêmement forte de la façon dont on parle du sujet. Sur la question du nucléaire, il y a eu, sans doute, une vision de l'espace, de la nature, de la protection de la nature. Je ne suis pas en train de dire que, pour nous Français, ce n'est pas une dimension extrêmement forte, on a des mouvements qui se développent contre l'éolien et autres types de production, mais chacun parle avec sa conception. Le problème est que le mot « transition » devient alors un mot-valise, c'est-à-dire que l'on croit parler de la même chose alors qu'on n'a pas le même contenu. Pour faire mon rapport, j'ai visité huit pays européens. Quand on interroge les politiques, les industriels, sur le mot « *solidarité énergétique* », tout le monde est d'accord pour travailler dans son sens, mais quand on commence à creuser pour savoir ce que l'on met à l'intérieur, c'est un peu différent.

Donc cette Europe est compliquée, elle a une vision des territoires souvent liée à son histoire, ses racines, sa culture, sa langue. Cela se traduit sur le plan industriel. La distribution d'électricité en Europe est un formidable patchwork : il y a 2.400 gestionnaires du réseau de distribution qui gèrent à peu près 10 millions de kilomètres de lignes à basse et moyenne tensions. Sur ces 2.400 entreprises, uniquement 218 ont une taille supérieure à 5.000 clients. L'organisation qui a été retenue par tel ou tel pays n'est pas la même. La tarification n'est pas la même, selon que l'on tarifie la puissance ou l'énergie. De plus, il existe très peu de règles communes.

Le « *clean energy package* » parle d'harmonisation des tarifs. Nous sommes aujourd'hui très loin de cette harmonisation, du fait de situations extrêmement différentes et divergentes. Nous sommes vraiment aux prémices d'une collaboration. Nous aurions fait ce colloque il y a dix ans dans cette salle, nous aurions parlé d'Europe et territoires par rapport aux réseaux de transports. La collaboration entre gestionnaires de réseaux de transport est ancrée dans l'histoire de ces réseaux qui étaient interconnectés et qui renvoyaient à une image de secours mutuel entre les pays. La distribution est un domaine qui a jusqu'ici été laissé aux soins des politiques nationales et dans laquelle démarre à peine un embryon de collaboration européenne.

Un projet franco-allemand entre gestionnaires de réseaux de distribution est en train d'émerger (« *smart border initiative* »). C'est un très beau projet qui est la mise en œuvre, à ma connaissance, pour la première fois, de notre travail de collaboration entre la Sarre, la Lorraine, pour travailler sur la mobilité, sur la question d'équilibre des flux.

Le piège est celui de la terminologie qui est employée depuis 3-4 ans par la Commission européenne, qui est le terme « union des énergies ». Cela renvoie à un décalage entre le discours et la réalité. Cela veut dire que le sujet est de trouver des propositions tangibles, concrètes, simples qui permettraient de donner un peu de relief, d'écho, au niveau européen. Si l'on veut construire une proposition européenne, il faut qu'elle soit audible par tout le monde. Il faut essayer de passer du discours à la pratique. Par exemple, dans mon rapport de 2015, je proposais que, pour favoriser la mobilité durable, les autoroutes européennes soient équipées de stations de recharge, tous les 80 km, pour les véhicules électriques, hydrogènes,

ou gaz. Pourquoi hydrogène et gaz ? Dans notre pays, l'électrique n'est pas perçu comme la seule voie vers les mobilités durables. En Allemagne, les industriels automobiles ont beaucoup travaillé sur l'hydrogène. En 2015, ceci n'était qu'une idée. Aujourd'hui, elle s'est concrétisée dans 8 pays européens qui ont commencé à équiper leurs autoroutes de systèmes de recharge pour favoriser la mobilité et décloisonner les pays. Il faut que cette proposition soit portée par les politiques de premier plan, par les chefs d'Etat et de gouvernement, par les commissaires européens. Le coût pour l'électrique en 2015 était de 450 millions d'euros. C'est presque la moitié du coût de l'interconnexion qui a été réalisée entre la France et l'Espagne en très haute tension. Est-ce que l'Europe propose un projet citoyen, accessible, sur la mobilité ?

On parle aujourd'hui de protection des données. Parfois, un dispositif de comptage intelligent suscite l'inquiétude des citoyens. L'Europe ne pourrait-elle pas envisager de construire un bouclier numérique, un système de protection de l'ensemble des citoyens, par rapport à leurs données énergétiques ? Les données énergétiques ont une valeur, on est dans une Europe des droits et des libertés très attachée à la protection des individus. Cela pourrait faire partie de la souveraineté européenne. Quand elle est souveraine, je ne crains pas l'Europe. Quand elle protège l'ensemble de ses citoyens, qu'elle favorise ses industries, notre continent joue aussi ce jeu-là. Dirions-nous que les efforts de Recherche et Développement sont encapsulés dans un programme communautaire ? Il y aurait une adhésion, bien que ce soit compliqué à expliquer aux citoyens. Mais pourquoi pas ?

Je propose depuis 2-3 ans la création en Europe d'un Collège de l'Europe de l'Energie. En 1949, au lendemain du deuxième conflit mondial, les pères fondateurs de l'Europe ont considéré qu'il fallait faire un sceau symbolique entre Jeunes européens pour les amener dans un établissement s'appelant le « Collège d'Europe de Bruges » pour partager un certain nombre d'ambitions et de rêves. Aujourd'hui, cela est également faisable pour l'énergie. Nous sommes certes très différents dans nos cursus de formation en Europe. Mais si l'on part de l'idée que la décarbonisation est un enjeu pour tous les Européens, que l'on a une longueur d'avance (notamment avec le marché ETS, la COP21), on pourrait investir dans un établissement qui permettrait d'émettre un symbole. Ce serait aussi la formation continue pour les cadres des industries énergétiques européennes qui vont être de plus en plus en reconversion. C'est une proposition simple, tangible. Si le conseil européen a envie de parler d'un sujet qui fasse rêver l'Europe, pourquoi pas celui-là ? Il y a plusieurs types de propositions qui peuvent émerger. Mais surtout, tournons-les vers les citoyens, faisons-en sorte qu'elles soient compréhensibles, essayons de « dé-techniciser » le projet.

Si nous nous adressons aux citoyens en leur faisant comprendre que l'Europe n'est pas seulement un ensemble de normes, de règles imposées, il est nécessaire de renverser le sablier et se mettre du côté du citoyen et voir ce qu'il peut l'intéresser.

Il y a aussi un sujet que l'on peut aborder sans tabou : la précarité énergétique. C'est un sujet qu'il faut regarder de manière précise. En 2011, la Commission européenne fait une proposition pour que le sujet soit évoqué en Conseil de l'énergie. Deux pays se sont alors opposés à ce qu'il y ait un débat sur ce sujet : la France et l'Allemagne, comme si les

précaires n'existaient pas. Quelle incroyable prise de position. L'Europe a aujourd'hui besoin d'une définition commune de la précarité.

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP

Nous sommes un ensemble de 500 millions d'habitants qui avons un consensus sur l'idée de transition énergétique. Il faut préparer un nouveau système énergétique.

Comment arriver à des décisions européennes communes ? C'est difficile.

Pourrait-on s'entendre sur les problèmes de mobilité, de bornes de recharge ? Il faut essayer de pousser dans ce sens-là. Mais comment ? Par des rapports comme celui de Michel Derdevet ? Par une plus grande concertation entre les acteurs ? Nous sommes dans un système où il y a une très grande diversité d'acteurs, ce qui n'est pas pour faciliter cette tâche.

Sven Roesner, Directeur de l'OFATE

Plus de la moitié de l'énergie qui est consommée en France et en Allemagne est consacrée à la chaleur. C'est un facteur que l'on oublie vite. Quand on parle de transition énergétique, on entend tout de suite « photovoltaïque », éolien et on oublie le chauffage électrique à la maison, fuel, etc. Ce sont des dépenses très importantes, peut-être plus importantes si l'on compare avec une facture de gaz.

Je suis arrivé en France il y a 14 ans. Quand la transition énergétique a pris de la vitesse. Cela m'a vite paru étrange qu'en France personne ne parle d'énergie, alors qu'en Allemagne, à cette époque, c'était inimaginable d'être invité à un dîner chez des amis sans discussion autour de l'énergie. Tout le monde avait alors une opinion sur l'énergie, sur la politique énergétique. Il y avait déjà une ouverture d'esprit pour s'intéresser à ce sujet qui est omniprésent dans la vie quotidienne. Très tôt, à l'école également, il y a toujours cet aspect d'économiser l'énergie, quelle énergie nous consommons, etc. En Allemagne, il existe une proximité plus importante avec les collectivités territoriales pour avoir une influence sur la gestion de l'énergie, notamment au niveau des entreprises.

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP

Il y a aussi un autre facteur important, qui est le facteur participatif. Dans certaines villes, l'énergie est un sujet majeur. L'ensemble des citoyens adhère à cette idée et se forme. Une formation se fait par la base, plus que par le sommet, qui me paraît très importante.

Question de la salle (Michel Cruciani)

- Monsieur Raguet, existe-t-il déjà des pays dans lesquels le citoyen qui habite au cœur d'une ville, dans un immeuble, peut investir dans un projet éolien, photovoltaïque loin de chez lui et percevoir des revenus soit sous forme de kWh produits, soit sous forme d'argent réalisé grâce à la vente de ces kWh ?

Alex Raguet, Président et co-fondateur de LUMO-France

Sous forme d'argent cela existe dans plusieurs pays d'Europe, comme la France et le Royaume-Uni. Sous forme de kWh, cela existe en Hollande (on peut déduire de sa facture les kWh produits par son co-financement), et en Australie qui est aussi très en avance sur ce sujet-là.

Question de la salle (Jean-Claude Perraudin)

Je m'interroge beaucoup sur le modèle énergétique allemand, dans la mesure où tout ce qui est production électrique de base est en train de disparaître (le nucléaire, le charbon). Tout ceci va être remplacé, parfois par l'initiative des territoires, par des énergies alternatives. Ce qui veut dire que l'on va avoir, en Allemagne, énormément d'énergies alternatives. Elles ne peuvent fonctionner que si l'on a du stockage, ou si l'on a une possibilité de transférer très rapidement l'électricité. On parle beaucoup d'investissement sur la production (production alternative) mais pas du tout sur les moyens de stocker cette énergie.

- Monsieur Roesner, à votre connaissance, existe-t-il des modèles d'investissement spécifiques au stockage actuellement en Allemagne ?

Sven Roesner, Directeur de l'OFATE

Le mot « stockage » regroupe beaucoup de technologies différentes, à la fois à court terme (ex : batterie), moyen terme (ex : station de pompage turbinage), et long terme (ex : hydrogène). Chacune de ces technologies a un coût. Il y a déjà des centrales de stockage par batterie en Allemagne qui sont opérationnelles, qui se financent à travers le marché.

Il faut savoir que le secteur électrique en Allemagne est sur-capacitaire, et le besoin de stocker le surplus n'est pour l'instant pas très élevé. L'hydrogène est celui qui trouve le plus de difficulté à trouver des moyens de rémunération sur le marché, surtout dans un environnement sur capacitaire. Un stockage inter-saisonnal ne serait donc pour l'instant pas rentable.

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP

Je vois surtout une certaine multiplication des sortes de stockage possibles. Ce que vient de dire Monsieur Roesner sur les mini-stockages hydrauliques, c'est quelque chose qui ne peut se généraliser mais dont la multiplication peut être importante. On n'a pas de solution massive

de stockage, sauf certains pays comme la Norvège qui ont une capacité hydraulique majeure et qui peuvent s'en servir pour stocker.

Michel Derdevet, Secrétaire générale d'ENEDIS, membre du Directoire

Le gouvernement lance cette semaine une initiative autour de la mobilité électrique. Il existe aujourd'hui un fonctionnement des véhicules-to-grid : en Norvège, il est possible de transférer de l'énergie à un magasin quand on gare sa voiture, ce qui permet de déduire du prix des produits que l'on vient d'acheter. Cela veut dire que le stockage doit être revu à travers une pluralité de solutions et à travers une chute du coût des batteries.

Cela repositionne la question par rapport aux fondamentaux que l'on avait. Il y a quelques années, on disait que la caractéristique de l'électricité par rapport au gaz était qu'elle n'était pas stockable. Il y avait des stations de pompage, des chauffe-eaux qui permettaient quand même de stocker de l'électricité. Cela n'est plus vrai et bouleverse complètement l'économie des réseaux.

Sven Roesner, Directeur de l'OFATE

La France possède ainsi un facteur de flexibilité immense en ce qui concerne les chauffe-eaux, ce qui manque aujourd'hui en Allemagne.

Jean-Marie Chevalier, Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, ancien directeur du CGEMP

On est en train d'observer et de vivre un changement qui va encore continuer, probablement dans une dimension que l'on a du mal à imaginer. A mon avis, le maître mot dans tout cela est « intelligence ». Nous allons vers des systèmes intelligents. Tout ce que nous pouvons considérer comme maillon de chaîne de valeurs dans les différentes activités exercées de manière peu intelligente (intelligence ancienne voire obsolète) va changer.

Merci aux participants pour cette très riche table-ronde.

Troisième table-ronde :

Quel rôle pour la société civile et les territoires dans les futures conventions démocratiques pour l'Europe ?

Marcel Grignard, Président de Confrontations Europe (modérateur)

Nous vivons une crise démocratique extrêmement profonde. L'image de la démocratie représentative est très dégradée, pratiquement partout en Europe. Le niveau de confiance est faible envers les responsables et les partis politiques, notamment en France. Partout en Europe, le poids de la droite et de la gauche eurosceptiques progresse. Les revendications de repli, voire de repli régionaliste progressent : le Brexit et le débat sur la Catalogne en sont des illustrations.

Il y a une urgence à refonder l'Union européenne pour que les Européens parviennent à une vision partagée de leur avenir commun qui donne mandat et légitimité aux responsables politiques, à tous les niveaux européens, pour qu'ils co-décident des actes qui conduisent à de la co-souveraineté. Tout cela oblige à transcender des réalités, des cultures, et des attentes extrêmement diverses.

Quand on parle de citoyenneté européenne, on parle d'une citoyenneté à construire. Quand on parle des priorités des Européens, on parle d'une très grande diversité de priorités. S'il y a à peu près un accord pour dire que les questions de migrations, les questions de sécurité intérieur/extérieur de terrorisme, et les questions économiques et sociales représentent trois grandes priorités globalement partagées, elles ne sont pas perçues de la même manière. On n'a pas les mêmes priorités quand on est Grec ou Autrichien sur les questions économiques et sociales, quand on est Allemand ou Espagnol sur les questions des réfugiés, et quand on est Polonais ou Français sur les questions de la perception de la sécurité de nos frontières etc.

Cela va beaucoup plus loin parce qu'on obtient des réponses très différenciées quand on interroge des citoyens européens de différents pays sur leur vision de l'avenir de l'économie, sur ce qui doit être de la responsabilité de l'Etat de la responsabilité des individus, de la liberté, de l'émancipation, et sur leur vision de la place du matérialisme dans le bonheur et dans le bien être. Si la démocratie signifie faire des choix, rendre des comptes, et ce de manière transparente, reste que la capacité de délibérer et de dépasser nos réalités propres, de les transcender pour décider d'un avenir commun avec les autres Européens est le fondement de la démocratie. Là est l'enjeu du débat démocratique européen.

Cet après-midi met en évidence que la question des territoires est centrale, notamment dans la construction des réseaux du numérique. On a vu, tout à l'heure que la question énergétique est de plus en plus une question locale, même s'il faut la resituer dans un enjeu national et européen. Au moment où le Président Macron et le Président Juncker considèrent que les conventions démocratiques peuvent être des outils dans l'objet de cette refondation de l'UE, il est intéressant d'avoir, en cette fin de journée, une table-ronde consacrée à cette question de la démocratie participative, de la place des citoyens, des plateformes, dans cette reconstruction de l'Europe.

Christophe Chaillou, CEO, Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Nous sommes une association de collectivités territoriales françaises, fondée il y a maintenant plus de 60 ans, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et qui rassemblait alors essentiellement des maires des pays fondateurs. Les Français et les Allemands ont joué un rôle très important dans une tentative de renouer le dialogue, de créer des passerelles, et d'affirmer un message très profondément réaliste. Nous sommes une organisation qui s'est progressivement transformée en une association qui vise à conseiller les activités appuyées sur la réalisation de programmes. Nous sommes membres d'un réseau européen qui est présent dans 40 pays, en Europe et en dehors, et qui rassemble aujourd'hui sur le continent à peu près 150.000 collectivités territoriales. En France, l'AFCCRE représente la quasi-totalité des régions françaises, les deux tiers des départements, la quasi-totalité des métropoles, et un grand nombre de villes moyennes ou grandes villes. L'adhésion à un réseau comme le nôtre est plus complexe pour de petites communes rurales. Nous sommes une organisation pluraliste d'élus locaux autrefois présidée par Alain Juppé et désormais présidée par Philippe Laurent, le maire de Sceaux.

Pour essayer de rapprocher le projet européen auquel nous croyons des citoyens, le meilleur moyen est de travailler avec les collectivités territoriales, et donc avec leurs représentants légitimement élus. Nous avons toujours appuyé une approche auprès des citoyens et accompagné le rapprochement entre l'Union européenne et ses citoyens. Le constat de ces dernières années est un constat qui nous paraît assez terrible : on a rarement autant fait, au niveau de l'Union européenne, de programmes, d'instruments, y compris légaux, qui permettent de reconnaître, d'affirmer cette proximité entre les citoyens et l'UE. Et dans le même temps, on n'a jamais autant connu de fossé aussi important entre une grande partie des citoyens et l'Union européenne.

C'est vraiment pour nous un paradoxe à l'heure même où l'Europe devrait s'incarner concrètement auprès des territoires : le décalage est puissant entre les moyens qui existent et la réalité telle qu'elle est perçue par les citoyens. Une association d'élus locaux comme la nôtre ne peut qu'interpeler pour essayer de combler, progressivement, ce fossé. Tout ce qui va dans le sens d'améliorer ce dialogue est pour nous le bienvenu. C'est la raison pour laquelle nous saluons l'initiative de vouloir convoquer des conventions démocratiques au niveau européen et dans notre pays pour remobiliser. Dans le même temps, il faut être pleinement conscient du contexte dans lequel nous nous situons, de la réalité telle qu'elle est vécue dans un certain nombre de nos collectivités territoriales. Il faut tirer des leçons des expériences que nous avons pu connaître. Ces mécaniques de conventions ne sont pas vraiment une grande nouveauté. Nous avons connu à d'autres périodes du projet européen de grandes initiatives qui avaient vocation à rassembler largement, y compris les citoyens, pour bâtir de nouvelles constitutions européennes. Même si les derniers mois ont été pour tous les Européens, des mois qui nous ont permis de nous reconforter, avec une certaine remobilisation des Européens, sur le fond, la tendance dans notre pays n'est pas extrêmement positive et favorable. Il faut en être conscient, il existe de nombreuses fractures dans notre pays qu'il est

nécessaire de pleinement prendre en compte. L'élection d'un président européen, des prises de position pro-européennes, ne doivent pas cacher ce qui est une réalité enracinée dans une grande partie de notre territoire : celle d'une profonde méfiance, voire d'un rejet important de l'Union européenne.

Un certain nombre d'élus locaux nous le disent : avoir un engagement marqué pro-européen quand on est élu local d'une grande métropole française, cela ne pose aucune difficulté. Avoir un engagement européen affirmé dans une ville moyenne, voire petite, qui se situe elle-même dans une région assez sinistrée, est beaucoup plus compliqué. La relation que peuvent avoir des élus, quand ils portent un engagement européen, avec les citoyens, doit s'adapter, au risque sinon de se couper d'une partie de la population pour qui l'Union européenne est associée au chômage, aux migrants et aux nécessaires coupes budgétaires. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés dans un certain nombre de collectivités territoriales. La perception de l'Union européenne est parfois assez inquiétante dans certaines catégories de population, notamment chez les plus jeunes.

Le constat que nous faisons est celui de la nécessité de prendre en compte aujourd'hui un grand nombre d'évolutions qui se sont déroulées dans notre pays et auxquelles les élus locaux sont confrontés, auxquelles ils n'ont pas forcément les réponses les plus adaptées.

Les collectivités peuvent avoir beaucoup de mal à répondre à l'utilisation maintenant très importante des réseaux sociaux qui, au niveau local, permet la diffusion d'informations (parfois de fausses informations) à des vitesses très rapides. Beaucoup de citoyens sont devenus très consommateurs de la chose publique et du service public lui-même. Tout le monde souhaite avoir accès au service public, si possible gratuit, avec beaucoup de droits et très peu de devoirs. La réduction des moyens est une difficulté à laquelle les collectivités territoriales sont confrontées. Beaucoup d'élus de collectivités territoriales prennent pour argument budgétaire les décisions imposées de Bruxelles.

Les élus locaux n'échappent plus à cette remise en cause du système de représentation qui affecte un certain nombre de dirigeants nationaux. Même si les maires restent la personnalité publique en qui les citoyens ont le plus confiance, on constate que cela est en déclin. Sur un certain nombre de sujets, il y a spontanément de la méfiance, alors que pendant très longtemps, le maire était la personne de référence sur les territoires. C'est quelque chose qui perturbe les élus dans leur fonctionnement, dans la façon dont ils peuvent incarner l'intérêt général. Cela perturbe aussi une association comme la nôtre pour qui, pour aller vers les citoyens, le meilleur vecteur est de s'appuyer sur les collectivités, et donc sur les réseaux locaux.

Cela nous questionne profondément. Aujourd'hui, lorsque l'émetteur lui-même du message est quelqu'un qui est contesté par une partie de l'opinion, le message perd en importance.

Claudia Chwalisz, Policy Network (Royaume-Uni)

Comment les conventions démocratiques pourraient-elles marcher en réalité ? Je vais parler de mes recherches pour écrire le livre *The People's Verdict*. C'est un livre pour lequel j'ai étudié à

peu près 50 exemples de conventions démocratiques qui ont eu lieu au Canada et en Australie pendant les dix dernières années. Ces conventions démocratiques étaient à chaque fois convoquées par les gouvernements, et étaient donc toujours liées à l'autorité.

Dans mon livre, j'évoque cinquante exemples mais je n'en détaille que dix. Dans tous ces cas, à peu près 50 personnes sont tirées au sort pour attirer les gens qui ne sont pas forcément très engagés dans les débats publics. On trouve donc l'équilibre entre la très bonne qualité de délibération, et la dimension représentative du processus.

Cela se déroule souvent en deux étapes. Tout d'abord, environ 10.000 lettres sont envoyées à des citoyens au hasard, pour les inviter à participer à cette convention démocratique. Puis, parmi ceux qui disent oui, 50 sont « stratifiés » pour être représentatifs de la population. Ces 50 personnes ont l'opportunité de se réunir plusieurs fois pendant 2, 3 ou 4 mois. Ils ont par conséquent le temps et les ressources pour apprendre tout ce qu'il faut savoir sur le sujet en question afin de finalement être en mesure de donner des recommandations informées au gouvernement. Le gouvernement prend alors quelques mois pour considérer les idées et les 50 personnes sont ensuite réunies pour recevoir une réponse.

Vu que la convention démocratique prend véritablement le temps d'étudier le sujet, le gouvernement peut assez facilement accepter les idées. Ce groupe de personnes prend le temps de réfléchir parce qu'elles savent qu'elles peuvent influencer la politique publique. C'est une façon d'aider les politiques à prendre des décisions difficiles, avec des parties prenantes opposées et sur lesquelles il faut prendre le temps de se pencher, et cela représente un processus démocratique. Cela donne de la légitimité au gouvernement pour pouvoir prendre des décisions difficiles.

Cela permet aussi de rassembler les gens. Monsieur Chaillou a dit que les élections présidentielles françaises ont révélé certaines fractures au sein de la population française et je pense que les conventions démocratiques sont un moyen de rassembler les gens et de dépasser ces fractures.

Chloé Pahud, Co-fondatrice de Civocracy (start-up hollandaise basée à Berlin qui opère en France)

Nous sommes trois à avoir fondé Civocracy, quand nous étions déjà activistes, actifs sur les réseaux sociaux. Nous avons notamment suivi avec passion le Printemps arabe et le rôle que Facebook et Twitter ont eu pendant cette période. Nous avons également suivi leur flop. Nous nous sommes alors dit qu'il devrait exister un endroit en ligne plus constructif pour réunir les différents acteurs de notre société (politiques, citoyens, acteurs économiques, associations) pour débattre, co-crée, mieux s'informer.

Nous avons décidé, pour cela, d'agir de manière locale, c'est-à-dire avec les collectivités territoriales (métropoles, communes, régions). Ces collectivités locales peuvent adopter un compte sur Civocracy et initier des discussions avec leurs parties prenantes et leurs différents écosystèmes : l'ensemble des citoyens, des acteurs économiques, ou les habitants d'un quartier. Nous sommes très bien implantés aux Pays-Bas. En France, notre initiative rencontre

un très bel écho : nous travaillons avec la ville de Lyon, la région Auvergne Rhône Alpes, la métropole Nice Côte d'Azur. Nous pensons que l'engagement local permettra aux gens de s'intéresser à des problèmes locaux, et nous voulons intéresser les gens sur les choses qui leur tiennent à cœur.

Il est impossible de consulter tout le monde sur n'importe quoi sans arrêt. Cette plateforme permet de cibler les parties prenantes et les citoyens qui s'intéressent à certaines problématiques. Il y a un réel désengagement au niveau local vis-à-vis des maires. Civocracy est un outil formidable pour aller chercher ces gens sur les choses qui les intéressent, c'est un vrai outil d'aide à la décision. Nous faisons partie de ce qu'on appelle la « civic tech ».

Dans la pratique de la démocratie, on observe certaines différences entre les Etats. Aux Pays Bas, les hollandais sont curieux, aiment essayer de nouvelles choses, et sont assez transparents. En Allemagne, en 2015, cela a été plus compliqué. Les Allemands sont en général plus méfiants vis-à-vis des outils numériques, sur les données personnelles par exemple. De plus, les administrations allemandes sont un peu en retard au niveau du digital. On relance doucement avec les villes allemandes mais les choses ne vont pas à la même vitesse qu'en France ou au Pays-Bas.

De manière concrète, il faut imaginer Civocracy comme un réseau sur lequel nos partenaires (les collectivités locales) viennent ouvrir leurs pages à elles, avec leur couleur, leur logo, sur lesquelles elles peuvent initier des discussions (sur la réorganisation d'une place publique, sur la biodiversité, sur la propreté) sur tous les sujets qui sont en rapport avec leurs compétences et leurs problématiques. Un algorithme permet de voter sur les meilleurs arguments et qui permet aussi de découvrir les nouveaux. L'idée est aussi de pouvoir véritablement identifier les parties prenantes sur un sujet précis. Les citoyens ne font pas toujours confiance aux élus. C'est pourquoi avoir une discussion avec toutes les parties prenantes permet de montrer que les décisions ne sont pas prises de manière détachée du contexte.

On peut être dans une approche très *top-down* quand les collectivités initient les discussions et recueillent les avis. Civocracy est alors un outil d'aide à la décision. Mais, nous avons aussi une approche *bottom-up* qui nous est très chère et avec laquelle n'importe quel citoyen, sans discrimination, sans sélection, peut s'emparer d'un sujet et le soumettre à sa collectivité. C'est la fonctionnalité qui fait d'ailleurs le plus peur à nos villes partenaires. L'idée est d'encourager vivement à donner son nom, son prénom et une photo quand un citoyen souhaite s'exprimer. Cela nous permet de faire très peu de modération. C'est un espace où la seule barrière à l'entrée est le manque de volonté de participer à une discussion constructive.

Dr. Grzegorz Makowski, Directeur du Programme « Intégrité publique », Fondation Stefan Batory (Pologne)

La Fondation Stefan Batory a été fondée 1988, juste avant la fin du communisme en Pologne. L'objectif principal était de soutenir le développement de la société civile. Je suis un sociologue, je fais des recherches et suis engagé dans la promotion de la participation civique, dans mon pays plus particulièrement.

Je vais plutôt me concentrer sur les conditions à réunir pour créer des conventions démocratiques dans lesquelles seraient impliqués les citoyens. Je suis très enthousiaste vis-à-vis de l'appel aux conventions démocratiques de Macron. J'aime beaucoup le terme « conventions ». Il a tant de significations qu'il est en mesure de permettre un dialogue avec les citoyens. Je trouve ça bien que le Président d'un des pays les plus importants de l'Union européenne en prenne l'initiative.

Comment dès lors répondre à cet appel ? Quel doit être l'objectif de ces conventions ? Nous devons nous dépêcher d'en définir les modes si nous voulons que les citoyens participent à ces conventions, surtout que nous ne savons pas encore quel sera leur nombre, où elles se tiendront, qui sera impliqué et comment elles seront organisées. Il y a une quinzaine d'années, nous connaissions déjà des discussions à propos du déficit démocratique en Europe. C'est une expression qui est presque oubliée alors qu'elle était très populaire à l'époque. Nous utilisons aujourd'hui d'autres expressions mais le problème reste le même. Il y avait à l'époque des milliers de personnes dans les rues qui manifestaient contre la mondialisation, et l'Union européenne elle-même. En 2005, nous avons même connu le rejet de la Constitution européenne ici en France et dans les Pays-Bas. Nous n'avons pas tiré assez de leçons de ces événements.

Je suis quand même bien plus satisfait aujourd'hui en ce qui concerne les activités de lobbying, la façon dont elles sont organisées, ainsi que les consultations publiques. Nous devrions apprendre plus de l'histoire des années passées. De bonnes pratiques ont déjà été générées, mais je crains qu'en ne s'en tenant qu'aux slogans et concepts généraux, les gens deviennent très désorientés face au nombre faible de changements escomptés.

Seuls 50% des citoyens européens ont confiance dans les institutions européennes. La confiance envers les autorités nationales est encore plus faible. Les Polonais supportent à 90% leur appartenance à l'Union européenne. Cependant, ils ne sont que 40% à être en faveur d'une plus grande intégration.

Pour que ces conventions soient un succès, il faut d'abord que l'on propose des thématiques pour ensuite se concentrer sur les techniques. L'objectif est de rassembler des citoyens venant de milieux différents, de communautés différentes, pour discuter l'avenir de l'Europe. Sans définir certaines priorités, les gens seront désorientés et les discussions seront vides de sens. Par exemple, il faudrait discuter de l'intégration, des valeurs. Nous avons aujourd'hui une Union de consommateurs, et non une Union de citoyens. Il y a un véritable besoin d'éduquer nos citoyens, de les informer de nos valeurs, et de leur soutenir une vision de l'Europe à laquelle ils ont la possibilité de participer pour créer ces conventions démocratiques. Je pense, par exemple, que le programme « *L'Europe pour les citoyens* » de la Commission européenne est une blague : des millions d'euros sont placés pour motiver des gens à discuter ensemble.

Un autre enjeu est de convaincre les jeunes à participer à ces discussions. En Pologne, nous avons d'importants problèmes de démocratie, de valeurs. Les jeunes sont désengagés.

Christophe Chaillou, CEO, Association française du Conseil des Communes et régions d'Europe

Il n'y a jamais eu autant de financements possibles pour les territoires que ces dernières années. La politique européenne de cohésion est remise en question par certains Etats qui considèrent que ce sont des financements qui sont très importants et qui pourraient être utilisés pour autre chose.

Il y a une réalité : la France est un des pays bénéficiaires, mais pas sur tous les territoires, surtout dans les petites communes et les petits projets. Le problème est que cela contribue au sentiment d'éloignement par rapport à l'Union européenne. On a vite fait d'avoir le sentiment que le financement européen ne se dirige que vers les grandes métropoles, les grandes structures et un sentiment d'exclusion peut se faire sentir. Mais il y a une partie des financements que l'on ne voit pas.

Mais le grand dilemme est la réaction du reste des citoyens, qui ne bénéficient pas forcément, dans une commune du financement de projet. Quand on commence à expliquer aux citoyens du territoire de la commune que tel projet ciblé sur telle résidence va bénéficier des financements, des critiques massives peuvent émerger. C'est pourquoi une partie des élus se censurent quant aux financements européens.

Claudia Chwalisz, Policy Network

Essayer de convaincre les gens avec les données et les faits ne marche pas très bien. En revanche, attiser la curiosité fonctionne. Je pense que les conventions démocratiques représentent une opportunité d'engager les gens d'une manière différente, en inspirant la curiosité et qu'elles doivent être réalisées dans cet esprit-là.

Chloé Pahud, Co-fondatrice de Civocracy

Une plateforme numérique est un moyen formidable pour aller chercher les citoyens, les informer, les engager, sur des problématiques locales, mais également européennes, ainsi que pour faire remonter leurs voix.

Un défi que nous devons relever est d'aller chercher les gens qui ne viennent pas d'eux-mêmes sur la plateforme. Les jeunes ne sont pas un problème parce que l'on sait comment les atteindre avec le numérique. D'autres tranches de la population sont plus compliquées à atteindre.

Le numérique a des limites : c'est un moyen, et non une fin en soi. C'est très important, avec le numérique, de s'associer avec ce qu'il se passe sur le terrain, que ce soit les conventions démocratiques, ou autres. Il faut pouvoir mettre en lumière tout ce qui est mis en place pour permettre de lier le citoyen et les élus locaux dans des débats publics.

Dr. Grzegorz Makowski, Directeur du Programme « Intégrité publique », Fondation Stefan Batory

Il faut tenter d'approcher les jeunes avec plus d'intensité. Il y a aussi un problème de migration. En Pologne, plus de deux millions de jeunes sont partis en 2004. Beaucoup de jeunes pro-européens sont déjà dans les pays de l'Ouest de l'Europe. Si l'on veut des citoyens qui soient attachés à l'Europe, il faut les éduquer quant à ses valeurs.

CONCLUSION

Marcel Grignard, Président de Confrontations Europe

Cette conférence consacrée à la place des territoires s'inscrit dans une série d'initiatives qui nous a permis d'aborder successivement :

- La situation de l'Europe au lendemain du Brexit
- La place de l'Europe dans les enjeux des élections présidentielle et législatives françaises
- La question des migrants au sein de l'Union européenne

Elles visent à mieux saisir les enjeux de la nécessaire refondation de l'UE et les moyens d'y parvenir.

Je ne vais pas ici faire la synthèse des débats de cet après-midi mais simplement relever qu'ils nous ont permis d'apprécier le rôle crucial des collectivités dans des domaines aussi vitaux que la transition énergétique et le numérique qu'il s'agisse des infrastructures, de la construction des coopérations public/privé ou des TPE et des PME qui doivent s'approprier ces bouleversements de l'économie. C'est aussi à ce niveau que se joue l'acceptabilité des projets. La dimension culturelle et politique ne doit pas être sous-estimée à un moment où le sentiment de certains territoires d'être laissés-pour-compte de la mondialisation conduit à un refus de la libéralisation des échanges. Enfin, les territoires sont au cœur des enjeux du renouveau démocratique et de la refondation de l'UE alors que la relation collectivités, Etat, UE est à repenser.

Nous abordons la refondation de l'UE sous un double impératif : celui du contenu, celui de la méthode.

Refonder le projet européen, c'est vouloir mieux répondre aux défis auxquels nous Européens et, plus largement, nous habitants de la planète sommes confrontés, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'épuisement des ressources, des conditions économiques, sociales et sociétales de notre développement. Alors que nous sommes dans une situation géopolitique mondiale instable et source d'inquiétudes, nous voulons une Europe ouverte sur le monde ce qui suppose de repenser le sens et les modalités des échanges. Refonder l'Union européenne, c'est construire des solidarités sur nos territoires, au sein de l'UE, mais aussi dans notre rapport au monde. C'est enfin construire la communauté des Européens dans la diversité de leurs cultures et préférences.

Le contenu est indissociable du comment. Nous avons vu lors de la dernière table-ronde la profondeur et la nature de la crise démocratique vue depuis les territoires. Il n'est pas envisageable de penser l'avenir des Européens sans que ceux-ci puissent dire ce qu'ils veulent que soit cet avenir. Il ne s'agit pas simplement de prendre les moyens pour qu'ils donnent un point de vue à un moment donné. Il s'agit de leur donner les moyens de « participer », c'est-à-dire délibérer, s'engager, assumer, être co-auteur et co-acteur responsable de notre avenir commun. Ce n'est rien d'autre que de construire une communauté.

Il serait par ailleurs illusoire d'espérer franchir des étapes importantes en termes de politique européenne (qui devront tôt ou tard se traduire par des partages de souveraineté) si on ne renoue pas avec les citoyens, si on ne rétablit pas un tant soit peu la confiance.

Refonder l'Union européenne, c'est une question politique, démocratique, sociétale... ce n'est pas d'abord une question institutionnelle et ce serait une impasse de prendre ce chantier par cette entrée.

L'exercice est redoutable. Il s'agit de décliner dans le contexte actuel et ce que nous imaginons être les valeurs fondamentales et originelles de la construction européenne. Faire vivre la solidarité au sens d'« affronter ensemble », c'est dépasser une situation de sociétés éclatées, une Union européenne fragmentée. C'est ce qui nous éloigne de projets qui conduiraient à accentuer le clivage entre Europe du centre et Europe de la périphérie.

La bonne nouvelle, c'est que la nécessité de la refondation devient un objectif de plus en plus partagé. Reste, et ce n'est pas une mince affaire, à parvenir à un compromis sur le contenu de cette refondation. Les propositions de « conventions citoyennes » amenées par le président Macron, reprises et appuyées par le président Juncker peuvent répondre à notre souhait d'association des citoyens à la démarche.

Encore faut-il que la manière dont vont s'organiser ces conventions citoyennes ne vienne pas gâcher une belle idée.

Pour en dessiner le contour, partons d'un diagnostic solide sur la situation à laquelle il faut faire face :

- La crise de la démocratie est profonde, la défiance vis-à-vis de l'UE est enracinée.
- Les aspirations des Européens sont très diverses, marquées par les situations et les préférences nationales. Nous connaissons mal les autres Européens. Nous avons une fâcheuse tendance à projeter sur le reste de l'Europe nos schémas nationaux.
- Nos cultures démocratiques, la place et le rôle des sociétés civiles sont très différentes selon les pays de l'Union. Les calendriers politiques, qu'il s'agisse des échéances ou des problèmes à traiter rendent difficiles des démarches de ce type dans les mêmes temporalités.

Le processus qui semble se dessiner prévoirait une première phase de six mois pendant laquelle se dérouleraient les conventions puis une seconde phase de six mois consacrée à l'élaboration des compromis. Cela nous semble très limité en termes de calendrier. Il faudrait *a minima* que cela soit une première étape se situant dans un processus de plus long terme. Par ailleurs, si la synthèse est élaborée par les institutions dans une forme d'arbitrage entre les intérêts nationaux qui se seront exprimés, on reste assez loin de la construction de l'intérêt européen partagé et bien des citoyens européens auront du mal à s'y identifier. *A contrario*, cette première étape pourrait déboucher sur un livre blanc soumis à débat dont les citoyens pourraient s'emparer.

Nous souhaitons des conventions citoyennes qui permettent un processus délibératif. Il ne faudrait pas en faire un outil de communication ou de simple consultation. Elles doivent permettre la participation des citoyens volontaires et assurer au niveau de chaque convention une représentativité de la diversité de points de vue. Ce ne doit pas être un rassemblement organisé à partir d'un point de vue partagé.

L'association de la société civile et des citoyens est un enjeu important dans un pays comme le nôtre qui a une tradition centralisatrice forte et où le pouvoir politique est généralement méfiant vis-à-vis des corps intermédiaires. Les conventions peuvent être un moyen de responsabiliser la société civile plutôt que de conforter nos traditions dans ces domaines.

Dans les faits, il serait utile de faire participer d'autres Européens dès les premières étapes ; ce qui évitera de s'enfermer dans une vision trop nationale. Pour autant, ce qui en sortira restera très

marqué par les préférences nationales, d'où la nécessité d'étapes suivantes pour passer d'une somme d'expressions nationales à l'élaboration d'un projet plus européen.

Enfin nous proposons la mise en place d'un comité de pilotage organisé en différents collèges (élus, responsables économiques et sociaux, associations œuvrant sur le terrain de l'Europe...).

Confrontations Europe a pris l'initiative d'un Appel relayant ces principales recommandations. Cet Appel est dorénavant porté par les Eurocitoyens, plateforme dont nous sommes membres et qui regroupe une soixantaine d'associations et organisations. Nous vous proposons de la relayer largement.

Alors que la menace de délitement était très forte au lendemain du Brexit, une fenêtre s'ouvre pour avancer et sortir des crises qui malmènent le projet européen. Mais les soubassements de la crise demeurent. Ne ratons pas l'opportunité qui est devant nous.

Je voudrais remercier l'université Paris Dauphine avec qui nous avons monté ce colloque en partenariat, les intervenants et animateurs des différentes tables-rondes, vous tous pour votre participation.

Vous pouvez retrouver les activités et les productions de Confrontations Europe sur son site web et dans ses publications.

Soutenu partiellement par la Fondation Open Society Institute en coopération avec l'OSIFE des Open Society Foundations.